

## FICHE PROGRAMME

<b>Titre du programme</b>	Téléconsultation, télé expertise au service du patient au sein d'une équipe de soin
<b>Catégorie professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Toutes spécialités</li> </ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b><u>Faciliter au quotidien les parcours de santé</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination des équipes de soins primaires pour contribuer à la structuration des parcours de santé du patient, notamment à l'échelle d'un territoire de santé.</li> </ul> </li> <li>➤ <b><u>Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation à la mise en place et à l'utilisation de bases de données médicales (registres, recueils en continu, intégration de data-set dans la pratique).</li> </ul> </li> </ul>
<b>Méthodes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b><u>Pédagogique ou cognitive :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation présentielle (congrès scientifique, séminaire, colloque, journée, atelier, formation interactive, formation universitaire...).</li> </ul> </li> <li>➤ <b><u>Analyse des pratiques :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe d'analyse de pratiques, staff des équipes médico-soignantes ou médico-techniques, pratiques réflexives sur situations réelles.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Mode d'exercice du participant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Libéraux</li> <li>➤ Salariés en centres de santé conventionnés</li> <li>➤ Salariés des établissements de santé et/ou des établissements médico-sociaux</li> <li>➤ Autres salariés (y compris hospitaliers)</li> </ul>
<b>Durée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 Journée, soit 8 heures présentielles</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p><b><u>Objectifs généraux :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intégrer la pratique de la télémédecine dans sa pratique quotidienne.</li> <li>➤ Utiliser à bon escient tout en identifiant les risques de la télémédecine.</li> <li>➤ Disposer des outils nécessaires pour télé consulter.</li> </ul> <p><b><u>Objectifs pédagogiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir les rôles, les responsabilités et l'organisation de la prise en charge dans le cadre des parcours de santé.</li> <li>➤ Décrire les situations d'éligibilité et de non-éligibilité à la téléconsultation.</li> <li>➤ Décrire le cadre de réalisation d'une consultation de télémédecine en ce qui concerne le transfert d'informations (recueil consentement patient, diagnostic, traçabilité, écriture sur le DMP, édition ordonnances...).</li> <li>➤ Identifier l'environnement et les dispositifs techniques de réalisation d'une téléconsultation.</li> <li>➤ Déterminer les limites d'une téléconsultation.</li> <li>➤ Définir les différents types de télémédecine.</li> </ul>
<b>Pré requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Néant</li> </ul>

<p><b>Résumé</b></p>	<p>La télémédecine est une forme de pratique médicale à distance fondée sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. La télémédecine permet d'établir un diagnostic, d'assurer un suivi, de requérir un avis spécialisé ou d'effectuer une surveillance. Cinq actes de télémédecine sont reconnus en France : téléconsultation, télé expertise, télésurveillance médicale, téléassistance médicale et régulation (centre 15).</p> <p>La décision de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) du 10 juillet est parue au Journal officiel le 28 août 2018 (JORF n°0197). Elle précise les conditions de facturation d'une téléconsultation et rappelle ce que constitue une consultation à distance.</p> <p>De très nombreux acteurs commerciaux se sont mobilisés sur les réseaux pour proposer dès à présent, des services de téléconsultation, tant aux médecins (effecteurs) qu'aux patients (clients).</p> <p>Comment s'y retrouver ? Comment intégrer cette nouvelle pratique dans sa pratique quotidienne ? Quels en sont les conséquences tant techniques qu'organisationnelles et médico légales ?</p> <p>De multiples questions se posent au médecin devant cette révolution technologique. Ce déploiement rend nécessaire une évolution des compétences des professionnels de santé. Cette évolution ne se limite pas aux aspects techniques mais implique pour les professionnels de s'adapter à de nouvelles formes de relation avec le patient, avec les autres professionnels et de maîtriser les risques spécifiques aux actes de télémédecine.</p> <p>Les médecins traitants sont dès à présent impliqués dans le processus (téléconsultation), mais la télé expertise ouvrira ce champ, dès le mois de février à toutes les spécialités.</p> <p>La télémédecine est directement corrélée à la gestion du DMP et des autres bases de données.</p>
<p><b>Concepteur du programme</b></p>	<p>➤ Dr Jacques GRICHY</p>
<p><b>Nombre de participant maxi par session :</b></p>	<p>➤ 47</p>